Du bois, de la métallerie
De la maintenance
Et du numérique

Charte d'usage du réseau informatique du Lycée et de l'Internet

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne utilisant les ordinateurs, le réseau, les périphériques et les serveurs informatiques du Lycée professionnel des métiers François Arago et, par eux, le serveur académique permettant l'accès à Internet, puis Internet. L'ensemble de ce dispositif est désigné ci-dessous par le terme "réseau".

Cette charte vient en complément et en précision de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés »).

1 Le réseau du Lycée des métiers François Arago

1.1 Ressources disponibles

Le serveur du réseau du lycée François Arago offre :

- Un compte personnel à tous les professeurs et élèves du lycée qui se connectent par identifiant et mot de passe,
- Un espace personnel sur les serveurs. Cet espace est réservé à un usage pédagogique. Cet espace peut être soumis à inspection sur demande du chef d'établissement.
- Un accès aux logiciels pédagogiques et professionnels utilisés dans les différentes sections du lycée. L'accès à Internet sur tous les ordinateurs. Cet accès est protégé afin d'éviter tout contenu jugé inadapté (sites violents / sites à caractère pornographique / sites incitant à la haine / etc). Tous les accès passent par le rectorat de l'académique, qui conserve des logs de tous les sites consultés.

1.2 Conditions d'accès

Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de se connecter au serveur informatique du lycée. Ces identifiants, nominatifs, sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations, engage son entière responsabilité ; si l'administrateur relève une infraction, la sanction est appliquée à la personne désignée par le nom de connexion.

1.3 Adresses mails

Le lycée ne fournit pas d'adresse de messagerie, une aide est apporté à tout élève n'en disposant pas et souhaitant en obtenir une, celle-ci est alors créée chez un fournisseur privé type Google/Microsoft/Laposte/etc. Les adresses mails des élèves peuvent être demandées afin de faciliter les échanges. Les adresses ne sont utilisées que dans un but

pédagogique et ne sont pas divulguées.

2 Respect des règles de la déontologie informatique.

2.1 Engagements du Lycée

1) Le Lycée professionnel des métiers François Arago s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).

2) Le lycée professionnel des métiers François Arago accompagne les élèves en les éduquant, en les formant, en les conseillant et en les assistant dans leur utilisation du réseau informatique du lycée et internet.

3) Le Lycée professionnel des métiers François Arago n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique sur internet. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.

4) Le Lycée professionnel des métiers François Arago se réserve la possibilité de contrôler à postériori les sites visités par les élèves, de vérifier que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs pédagogiques. Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des Services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

5) Le Lycée professionnel des métiers François Arago s'efforce de maintenir le Service accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'Utilisateur. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.

2.2 Engagements de l'Utilisateur

• L'Utilisateur s'engage à n'utiliser l'outil informatique que dans un objectif pédagogique et éducatif.
• L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).
• L'Utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du Service, et notamment à ne pas :

→ masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
→ altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation.
→ interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau.
→ se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé.
→ porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.
→ modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau.
→ utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
→ introduire de programmes nuisibles (virus ou autres)

→ modifier sans autorisation la configuration des machines.
→ Il s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.
→ Il accepte que le Lycée François Arago dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.

3 Les Sanctions

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Des sanctions et punitions pourront s'appliquer en parallèle, conformément au règlement intérieur de l'établissement.

4 Droit à l'image

Dans le cadre de ces diverses activités et évènements, le lycée professionnel François Arago peut être amené à prendre des photos, vidéo, enregistrement des élèves, personnels, intervenants présents. Ces documents pourront être utilisés par l'établissement pour promouvoir les dites activités et la vie de l'établissement. Ainsi ces documents peuvent être utilisés sur le site Internet de l'établissement, sur les réseaux sociaux de l'établissement ou sur des documents internes.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, toute personne ne désirant pas apparaitre sur ces documents pourra se manifester, l'établissement s'engage alors à retirer toute publication de cette personne.

Date, nom et signature de l'usager :

……/……/20…..